

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Non soutenu

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CL308

présenté par  
M. Malle

à l'amendement n° CL200 du Gouvernement

-----

### ARTICLE 12

A l'alinéa 65, après les mots

« conseils de territoire »

insérer les mots

« et le président du conseil régional d'Ile-de-France ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Au même titre que les présidents des conseils de territoire sont, de droit, vice-présidents de la métropole du Grand Paris, il est pertinent que le président du conseil régional d'Ile-de-France soit associé à cette instance dont le périmètre d'intervention, dans les compétences qui lui sont confiées, comprend une part conséquente du territoire francilien.